

DELIBERATION N° 82/75 : TRAVAUX DE REFECTION DU CHEMIN STRATEGIQUE

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire chargé de la voirie, informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à la réfection du Chemin Stratégique rendu impraticable par les pluies dans la partie qui donne accès aux fouilles archéologiques et au mini-auto-club.

Les travaux de dérasement, d'accotement, de nivellement de la forme et mise en oeuvre du remblai de laitier pourraient être exécutés sur une longueur de 400 m pour un montant T.T.C. de 56 124 F 50, par les Etablissements COGESUD, Chemin du Haut du Clos à NEUVES-MAISONS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à passer commande des travaux aux Etablissements COGESUD, Chemin du Haut du Clos 54230 NEUVES-MAISONS, pour un montant T.T.C. de 56 124 F 60.

- rappelle que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget supplémentaire 1982.